

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 12 avril à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de Mme DUMONT-DESEIGNE), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de Mme MARCQ), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS (suppléant de M. LOEUILLEUX).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par Mme FONTAINE), Brigitte MARCQ (suppléée par M. BONNINGUES), Messieurs Bruno DEJONGHE, Charles COUSIN (suppléé par M. LOUCHEZ), Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par M. SANDRAS), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yves SANDRAS

F1-04-2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 28 mars 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, pour l'exercice 2023, du budget du SEVADEC dressé par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BPP
62101 GAVRIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 24/04/2024
Certifié exact
L'ordonnateur